



## L'essentiel de l'Assurance Multirisque Professionnelle

L'assurance Multirisque Professionnelle est un contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances), il permet de garantir la responsabilité civile liée à l'activité professionnelle, les dommages subis par les locaux et leur contenu (matériels, mobiliers, etc.) ainsi que la protection financière et juridique.

<b>SOUSCRIPTEURS</b>	Professionnels : artisans, commerçants et professions libérales.
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b>	La responsabilité civile de votre contrat comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• responsabilité civile du fait des locaux,</li> <li>• responsabilité civile exploitation et professionnelle (sauf pour certaines professions),</li> <li>• sauvegarde de vos droits.</li> </ul>
<b>DOMMAGES AUX BIENS</b>	Les dommages aux biens de votre contrat comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• incendie et détériorations immobilières suite à vol ou tentative de vol,</li> <li>• dégâts des eaux et refoulement d'égouts,</li> <li>• gel, tempête, grêle, neige, événements climatiques – inondation,</li> <li>• avalanches,</li> <li>• catastrophes naturelles,</li> <li>• attentats,</li> <li>• garanties complémentaires.</li> </ul>
<b>ASSISTANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• assistance en cas de sinistre : mise en sécurité des locaux, transfert du mobilier, etc.,</li> <li>• assistance aux personnes lors de vos déplacements et ceux de vos collaborateurs,</li> <li>• assistance en l'absence de sinistre : garde d'enfant malade, etc.</li> </ul>



## Bon à savoir

<b>EN CAS DE SINISTRE</b>	En cas de sinistre contactez-nous rapidement en appelant le 0 800 810 812 (disponible 24h/24, 7j/7, appel gratuit depuis un poste fixe).
<b>FRANCHISE</b>	La part de l'indemnisation, dont le montant choisi par vous est indiqué dans vos conditions personnelles d'assurances, reste à votre charge.
<b>AVANTAGE BANCASSUREUR</b>	Vous avez financé l'achat ou la rénovation de vos locaux par un prêt immobilier : si vous subissez un dommage garanti dépassant 20 % de la valeur totale de votre bien, nous garantissons le remboursement des mensualités de votre prêt immobilier pour une durée de 3 mois.
<b>GARANTIE(S) COMPLÉMENTAIRE(S) OPTIONNELLE(S)</b>	Si vous avez souscrit une ou des options et qu'elles sont mentionnées dans vos conditions personnelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>• rééquipement à neuf : mobilier, matériel, machines de moins de 10 ans remplacés à neuf,</li> <li>• bris de glace, enseignes et stores : couverture intégrale de tous les éléments en verre ou assimilé,</li> <li>• vol, vandalisme,</li> <li>• dommages électriques,</li> <li>• bris de machine,</li> <li>• perte de marchandises périssables et de liquides,</li> <li>• perte de marchandises et matériels transportés,</li> <li>• perte d'exploitation,</li> <li>• perte d'exploitation suite à maladie ou accident,</li> <li>• perte d'exploitation suite à carence du fournisseur,</li> <li>• perte de la valeur vénale du fonds de commerce,</li> <li>• protection juridique dans le cadre de votre vie professionnelle.</li> </ul>

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de votre contrat dans les conditions générales et dans vos conditions personnelles.



Le bon sens a de l'avenir

PACIFICA est une entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 249.194.475 € entièrement libéré. Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel DES SAVOIE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé PAE Les Glaisins - 4 avenue du Pré Félin - Annecy le Vieux - 74985 ANNECY CEDEX 9

RCS Annecy 302 958 491 - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 417. Document non contractuel - Informations valables au 01/10/2012, susceptibles d'évolutions.